



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 mars 2024	Le vingt-cinq mars deux mil vingt-quatre à 18h33, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
Date de convocation 18 mars 2024	<u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Karine BOTTE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Carole HERVAGault, Pascal MARIE, Corentin LECOMTE, Monique INFRAY, Anthony LE PENNEC, Manuella FERREIRA, Maryvonne DAVOT, Arnaud DAMIEN, Philippe MAUGER, Nadine DESCHAMPS, Danielle BERTRE, Guy COTTREZ, Stéphane BREHAM, Hervé LOUR, Chantal INFRAY, William BERTRAND
Nombre de Conseillers	
En exercice.....	27
Présents	22
Pouvoirs	05
Votants	27
	<u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Léon TAISNE à Philippe MAUGER, Albert NANIYOUOLA à Marie-Claude LAURET, Ludovic GUIOT à Carole HERVAGault, Mourad AFIF-HASSANI à Monique INFRAY, Olivier MOHLO à Guy COTTREZ
	<u>Secrétaire de séance</u> : Daniel BREINER

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

24.34 – SUBVENTIONS – Octroi d'une subvention de soutien exceptionnelle au TENNIS CLUB de Pont de l'Arche

Rapporteur : Pascal MARIE

Le TENNIS CLUB de Pont de l'Arche n'ayant qu'un seul court couvert, de nombreux tournois sont organisés sur le site du Syndicat Mixte de la Base de Léry-Poses.

Jusqu'en septembre 2023, l'utilisation du site de Poses était gratuite, dans le cadre d'une convention signée entre la FFT et la base de loisirs.

Depuis septembre 2023, le Comité de l'Eure se voit contraint de payer une location annuelle à la base de loisirs, participation qu'il répercute ensuite sur les clubs utilisateurs.

Pour le TENNIS CLUB de Pont de l'Arche, et pour maintenir le niveau d'activités, cette participation s'élèverait à 1 800 € par an.

Aussi, le TENNIS CLUB de Pont de l'Arche sollicite une subvention exceptionnelle de 500 € afin de préserver le bon fonctionnement de l'association.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission 1 du 04 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

-D'ACCORDER une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € (cinq cent euros) au profit de l'association TENNIS CLUB de Pont de l'Arche au chapitre 65 (subventions aux associations)

- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	27
Pour	27
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.

Le/La secrétaire de séance

Certifié conforme et exécutoire

Le Maire de Pont de l'Arche.

Richard JACQUET